

France, portrait social

Insee Références
Édition 2021



ÉCLAIRAGE 1

Décès en 2020 et début 2021 : pas tous égaux face à la pandémie de Covid-19

ÉCLAIRAGE 2

Neuf mois après le premier confinement, une baisse plus marquée des naissances dans les territoires fortement touchés par l'épidémie

ÉCLAIRAGE 3

En quatre vagues, l'épidémie de Covid-19 a causé 116 000 décès et lourdement affecté le système de soins

ÉCLAIRAGE 4

En 2020, malgré la crise sanitaire, le pouvoir d'achat des ménages résiste et leur épargne augmente

ÉCLAIRAGE 5

En 2020, après un fort recul lors du premier confinement, le nombre d'heures travaillées s'est plus ou moins redressé selon les professions

ÉCLAIRAGE 6

Moins à risque face à la Covid-19, les jeunes adultes subissent les contrecoups économiques et sociaux de l'épidémie

DOSSIER 1

24 % des ménages détiennent 68 % des logements possédés par des particuliers

DOSSIER 2

D'Admission post-bac à Parcoursup : quels effets sur la répartition des néo-bacheliers dans les formations d'enseignement supérieur ?

Publication sous embargo jusqu'au 25 novembre à 18h



Bureau de presse de l'Insee

bureau-de-presse@insee.fr

France, portrait social

Insee Références
Édition 2021



En raison de l'épidémie de Covid-19, le nombre de décès en France s'est fortement accru en 2020 et au premier semestre 2021. Analyser la hausse des décès par rapport à 2019 ne suffit cependant pas à appréhender l'impact de l'épidémie de Covid-19 sur la mortalité. En effet, depuis 2004, le nombre de décès s'accroît généralement chaque année, bien que les risques de décès à chaque âge diminuent. Ceci s'explique par l'augmentation et le vieillissement de la population, consécutif notamment à l'avancée en âge des générations du *baby-boom*. Une hausse des décès était donc attendue en 2020, que l'épidémie de Covid-19 a amplifiée en augmentant les risques de décéder aux âges élevés. Pour comprendre l'évolution des décès en 2020, il est par conséquent important de distinguer les effets de l'évolution des risques de décès par âge d'une part et du vieillissement de la population d'autre part. Pour ce faire, cet éclairage s'appuie sur les statistiques de l'état civil et le recensement de la population.

 p. 11

Une hausse de la mortalité exceptionnelle en 2020 et début 2021

En raison de l'épidémie de Covid-19, la hausse de la mortalité a été exceptionnellement élevée en 2020 : 668 900 décès toutes causes confondues, soit 55 700 décès de plus qu'en 2019. Avec deux vagues épidémiques au printemps et à l'automne, la mortalité a largement dépassé la hausse due aux épisodes grippaux et caniculaires sévères des années précédentes. Elle reste forte au premier semestre 2021.

Avec l'épidémie de COVID-19, le nombre de décès en France s'est fortement accru

+9,1%
en 2020

+7,3%
au 1^{er} semestre 2021

Évolution du nombre de décès toutes causes confondues en France par rapport à la même période en 2019

En 2020, les risques de décès augmentent chez les plus âgés et baissent chez les plus jeunes

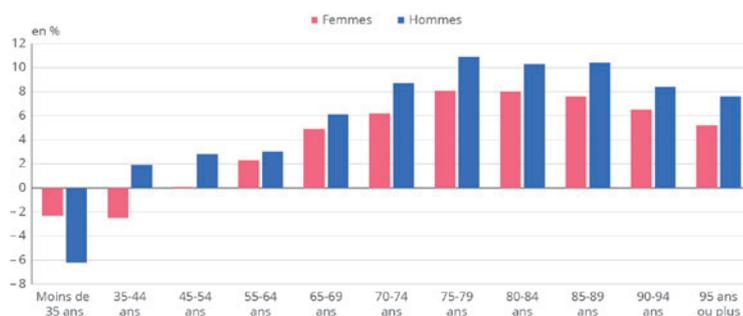
Les quotients de mortalité diminuent en 2020 pour les moins de 35 ans, de même qu'entre 35 et 44 ans pour les femmes. La crise sanitaire a eu davantage de conséquences sur la mortalité des personnes les plus âgées. Leurs risques de décéder sont naturellement plus élevés et ils ont augmenté avec la pandémie. **Entre 55 et 64 ans**, la hausse des quotients de mortalité est encore relativement modérée et concerne davantage les hommes (+ 3,0 %). Elle s'accroît nettement à partir de 65 ans et atteint son maximum entre 75 et 79 ans (+ 8,1 % pour les femmes et + 10,9 % pour les hommes). Elle reste importante jusqu'à 85-89 ans, puis diminue jusqu'à + 5,2 % pour les femmes et + 7,6 % pour les hommes de 95 ans ou plus, âges où les risques de décéder restent néanmoins les plus élevés, avec ou sans pandémie.

 p. 12

Définition

Les quotients de mortalité mesurent à chaque âge le risque de décéder au cours d'une année, quelle qu'en soit la cause.

Évolution des quotients de mortalité entre 2019 et 2020 selon l'âge atteint dans l'année.



Champ : France.

Source : Insee, statistiques de l'état civil et estimations de population.

L'espérance de vie baisse en 2020 en raison de la hausse des décès après 70 ans

Sous l'effet de la forte hausse des quotients de mortalité aux âges élevés, l'espérance de vie à la naissance recule de 0,5 an pour les femmes et 0,6 an pour les hommes en 2020.

p. 13

Un recul de l'espérance de vie plus important en Île-de-France

En France métropolitaine, la baisse de l'espérance de vie en 2020 est la plus marquée en Île-de-France, qui a subi de plein fouet les deux premières vagues épidémiques. L'espérance de vie des Franciliennes recule de 1,4 an pour atteindre 84,7 ans et devient donc inférieure à la moyenne nationale féminine. Pour les hommes, la baisse est plus importante encore (- 1,8 an). Le Grand Est a été également très touché par la première vague de la pandémie. La baisse de l'espérance de vie y est de 1,3 an pour les hommes et de 1,1 an pour les femmes, avec des espérances de vie déjà inférieures à la moyenne nationale en 2019. À Mayotte aussi, l'espérance de vie diminue fortement entre 2019 et 2020 : - 2,6 ans pour les femmes et - 2,7 ans pour les hommes. L'île a été atteinte à la fois par l'épidémie de Covid-19 et par une forte poussée de dengue.

L'espérance de vie à la naissance recule, d'autant plus dans les régions les plus touchées par l'épidémie.



Évolution de l'espérance de vie à la naissance pour les hommes, selon la région de domicile entre 2019 et 2020

Définition

L'espérance de vie à la naissance représente la durée de vie moyenne d'une génération fictive soumise aux conditions de mortalité par âge de l'année considérée.

p. 14

Les risques de décéder en 2020 augmentent plus fortement pour les personnes nées en Afrique

Les risques de décès des personnes nées à l'étranger se sont nettement accrus en 2020. Avant 55 ans, ils augmentent pour les femmes nées à l'étranger, alors qu'ils baissent pour celles nées en France. Pour les femmes nées en Afrique hors Maghreb, les quotients de mortalité augmentent de plus de 40 % entre 55 et 64 ans, alors qu'ils sont stables pour les femmes du même âge nées en France, et de l'ordre de 30 % entre 65 et 84 ans, soit 5 fois plus que pour celles nées en France. La mortalité des femmes nées au Maghreb s'élève également fortement entre 2019 et 2020, mais uniquement après 65 ans.

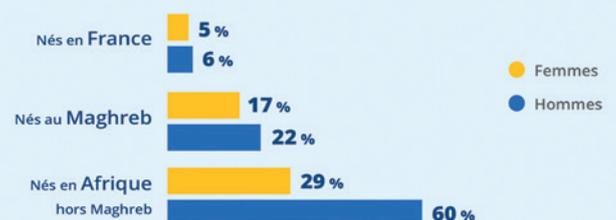
Pour les hommes de 55 ans ou plus, les risques de décéder dans l'année s'accroissent aussi plus fortement pour ceux nés en Afrique. Entre 55 et 64 ans, les quotients de mortalité augmentent alors qu'ils stagnent pour ceux nés en France. Après 65 ans, les hausses sont importantes, mais inférieures à 10 % pour ceux nés en France, alors qu'elles dépassent 20 % pour ceux nés au Maghreb et 40 % pour ceux nés en Afrique hors Maghreb (atteignant 60 % entre 65 et 74 ans).

La surmortalité des personnes nées à l'étranger peut provenir de multiples causes, notamment de caractéristiques

p. 15

Les risques de décéder augmentent pour les personnes nées à l'étranger, en particulier en Afrique.

Pour les hommes de 65 à 74 ans nés au Maghreb, le quotient de mortalité augmente de 22 % en 2020



Évolution des quotients de mortalité des personnes de 65 à 74 ans entre 2019 et 2020 selon le pays de naissance

socio-démographiques, d'états de santé, de conditions de vie ou encore d'une répartition géographique différenciés. Par exemple, les personnes nées en Afrique, dont la surmortalité est particulièrement élevée, résident plus souvent dans les régions les plus affectées par la Covid-19, notamment l'Île-de-France.

En avril et en novembre 2020, les décès ont dépassé de plus de 30 % ceux attendus

Le nombre de décès attendus est estimé en supposant que les quotients de mortalité pour chaque sexe et âge auraient baissé en 2020 au même rythme que sur la dernière décennie. Sous cette hypothèse, **621 900 décès auraient eu lieu en 2020 en l'absence d'épidémie de Covid-19, soit 8 700 de plus qu'en 2019.**

↗ Cette hausse attendue est le résultat combiné de **trois facteurs.**

- + 13 800 décès en raison de l'augmentation de la population âgée, qui accroît « mécaniquement » le nombre de décès à probabilité de décéder à chaque âge identique en 2020 à celle de 2019 ;
- + 1 900 décès du fait que l'année 2020 est bissextile et compte donc un jour de plus que 2019 ;
- 7 000 décès à la suite de la baisse attendue des quotients de mortalité.

En 2020, 47 000 personnes de plus qu'attendu en l'absence de pandémie sont décédées.

47 000
d'écart

668 900 décès en 2020

621 900 décès en l'absence de pandémie si les risques de décès par âge avaient baissé comme entre 2010-2019

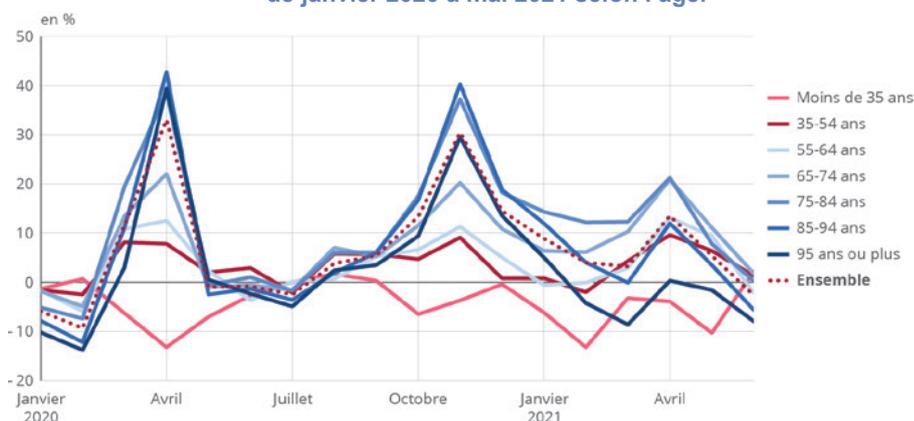
Avec **668 900 décès survenus en 2020**, il y a donc eu **47 000 décès de plus qu'attendus**. De même, de janvier à juin 2021, 337 700 décès ont eu lieu, soit 17 700 de plus qu'attendus.

Deux pics de surmortalité ont été atteints en avril (+ 33 % par rapport à l'attendu) et novembre 2020 (+ 30 %). **En janvier 2021**, malgré un nombre de décès équivalent aux deux pics de 2020, les décès ont été supérieurs de seulement 9 % à ceux attendus. **En avril 2021, ils s'en sont à nouveau écartés, marquant un troisième pic de surmortalité (+ 13 %).**

👤 Lors de la troisième vague, une hausse plus modérée des décès pour les plus âgés du fait de l'effet « moisson » et de la vaccination

La première vague a fortement affecté toutes les tranches d'âge parmi les 75 ans ou plus. C'est encore le cas pendant la deuxième vague, avec toutefois une hausse plus modérée que lors de la première pour les 95 ans ou plus. **Lors de la troisième vague, la surmortalité de toutes les tranches d'âges de 75 ans ou plus diminue nettement par rapport à la deuxième vague, et la baisse est particulièrement marquée à 85 ans ou plus. Ce moindre surcroît de décès peut s'expliquer par l'effet « moisson » et par la vaccination.**

Écart entre les décès observés et attendus par mois de janvier 2020 à mai 2021 selon l'âge.



Champ : France.

Source : Insee, statistiques de l'état civil (extraction au 5 août 2021) et estimations de population.

Définition

L'effet de moisson consiste en une sélection des plus faibles par la mortalité au cours d'un événement particulier qui se traduit par une sous-mortalité pendant la période suivante.

ÉCLAIRAGE 2



Neuf mois après le premier confinement, une baisse plus marquée des naissances dans les territoires fortement touchés par l'épidémie

FICHE PRESSE • jeudi 25 novembre 2021

France, portrait social

Insee Références
Édition 2021



De décembre 2020 à février 2021, neuf mois après le premier confinement décidé à la suite de la première vague de l'épidémie de Covid-19 en France, le nombre de naissances a fortement baissé par rapport aux trois hivers précédents. Les inquiétudes liées au contexte sanitaire et économique ou encore l'accès difficile voire impossible aux centres de procréation médicalement assistée ont pu conduire un certain nombre de personnes à reporter ou abandonner leur projet de parentalité. Le recul de la natalité a été plus marqué dans les départements particulièrement touchés par la première vague de l'épidémie, pour la plupart situés dans le nord et l'est de la France.

p. 27

Une forte baisse des naissances à l'hiver 2020-2021

Un certain nombre de femmes et de couples ont reporté ou abandonné leur projet d'avoir un enfant. D'autre part, il est possible que le confinement ait rendu difficile certaines rencontres et des naissances, plus rares, issues de couples non cohabitants ou de relations occasionnelles ou non stables. Ainsi, le nombre de naissances a particulièrement diminué à l'hiver 2020-2021 par rapport aux hivers précédents : c'est la plus forte baisse depuis la fin du *baby-boom*.

Une baisse de la natalité très forte à l'hiver 2020-2021, suivie d'une reprise au printemps

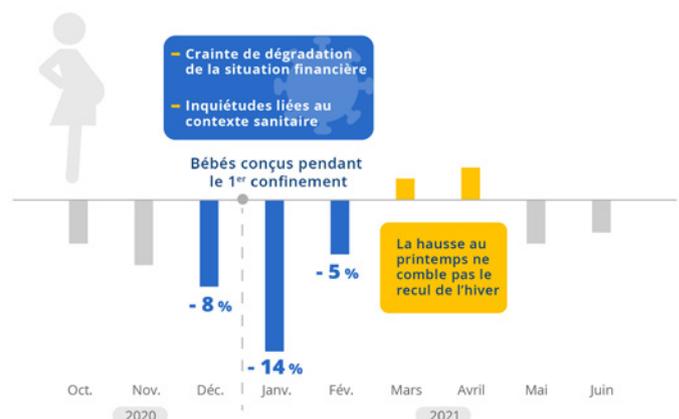
En France, le nombre des naissances diminue chaque année depuis six ans. Le recul des naissances s'est fortement accentué en fin d'année 2020 (- 8 % en décembre 2020) et en début d'année 2021 (- 14 % en janvier et - 5 % en février 2021). Cette décroissance est bien plus marquée que la baisse tendancielle des naissances, si celle-ci s'était poursuivie en l'absence d'épidémie.

La reprise des naissances au printemps, entre mars et mai 2021, ne compense pas la baisse des naissances pendant l'hiver, sauf dans quelques rares départements.

p. 27

Le contexte sanitaire a suscité de fortes inquiétudes au sein de la population, auxquelles se sont ajoutées des incertitudes quant aux conséquences économiques et sociales de cette crise. L'accès aux soins, dont ceux liés à la procréation, a aussi été plus difficile pendant cette période.

En décembre 2020, le nombre de bébés est inférieur de 8 % par rapport aux trois dernières années.



Évolution du nombre moyen de naissances quotidiennes par rapport à la moyenne des trois années précédentes selon le mois

Le nombre de naissances a davantage baissé dans les départements les plus touchés par la première vague de Covid-19

Le recul des naissances dans certains départements entre décembre 2020 et février 2021 (figure ci-contre) présente une certaine similitude géographique avec les départements les plus touchés lors de la première vague. Dans les deux cas, les départements de la façade atlantique ont été globalement peu touchés tandis que ceux du quart nord-est de la France métropolitaine l'ont été plus fortement.

Si la plupart des personnes en âge d'avoir des enfants n'ont pas contracté de forme sévère de la maladie, elles ont cependant pu être affectées par le contexte anxieux lié à la situation sanitaire et aux mesures fortes adoptées pour y faire face. Les conséquences du virus sur les grossesses étaient encore mal connues aux mois de mars et avril 2020 et certaines personnes ont pu choisir de retarder un projet de parentalité par crainte de conséquences néfastes pour l'enfant à naître.

Les conséquences économiques de la crise sanitaire semblent avoir accentué la baisse de la natalité là où elle s'est conjuguée à une forte dégradation de la situation sanitaire.

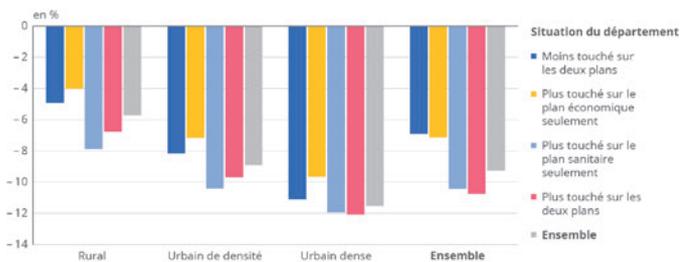
 p. 28

Les habitants des zones urbaines ont davantage reporté ou annulé leurs projets de naissance lors du premier confinement

Quel que soit le contexte de dégradation de la situation sanitaire et économique du département, les naissances diminuent davantage dans les zones urbaines les plus denses. La baisse des naissances a été nettement plus forte dans les communes urbaines que dans les communes rurales (- 10 % contre - 6 %), en Île-de-France comme dans les autres régions.

 p. 34

Baisse des naissances selon le type de commune et la situation du département lors du premier confinement.

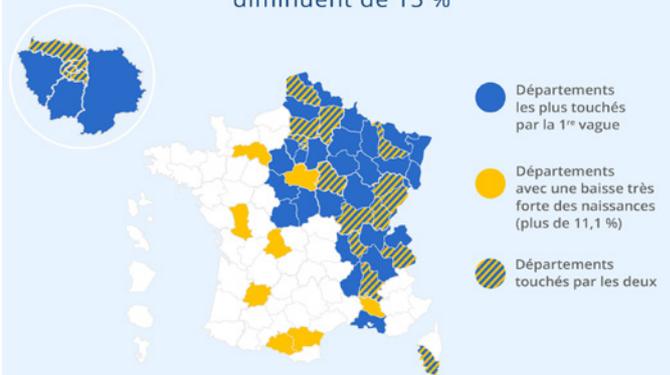


Champ : France métropolitaine.

Sources : Insee, statistiques de l'état civil extraites fin juin 2021, recensement de la population 2017 ; Inserm-Drees, enquête EpiCov, vague 1 ; ministère des Solidarités et de la Santé.

En hiver, la natalité recule plus dans les départements particulièrement touchés par la 1^{ère} vague de l'épidémie.

En Seine-Saint-Denis, les naissances diminuent de 15 %



Départements les plus touchés d'un point de vue sanitaire lors de la 1^{ère} vague et ayant une baisse très forte des naissances à l'hiver 2020-2021

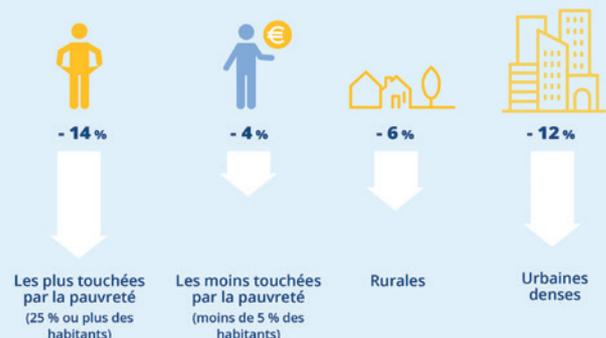
Les projets de parentalité davantage bouleversés dans les communes les plus touchées par la pauvreté

Le nombre de naissances dans une commune a d'autant plus diminué que la part de personnes pauvres y est importante. Entre l'hiver 2020-2021 et les trois précédents, la baisse du nombre de naissances atteint 14 % dans les communes comptant 25 % ou plus de personnes vivant sous le seuil de pauvreté contre 4 % dans les communes où cette proportion est de moins de 5 %.

 p. 35

Les naissances diminuent davantage dans les communes les plus denses ou les plus touchées par la pauvreté.

Neuf mois après le confinement, elles diminuent de 12 % dans les communes les plus denses



Évolution du nombre de naissances quotidiennes entre l'hiver 2020-2021 (décembre à février) et les trois hivers précédents selon le type de commune

Un rattrapage très partiel des naissances au printemps 2021

Au premier semestre 2021, le rattrapage n'a duré que deux mois, en mars et avril. Sur ces deux mois, le nombre de naissances cumulées n'a été supérieur que de 2 900 à la moyenne des trois années précédentes.

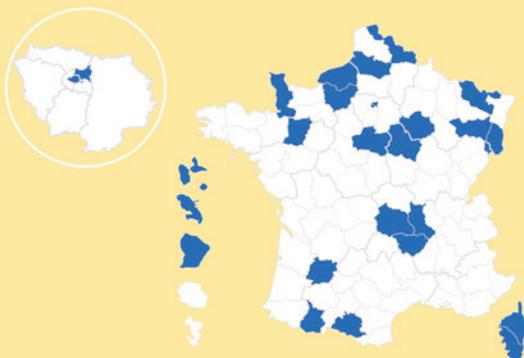
 p. 37

Dans un quart des départements, la natalité a continué de reculer au printemps 2021

Au printemps 2021, les naissances évoluent différemment d'un département à l'autre et s'inscrivent globalement dans la continuité de la situation observée en hiver : **elles ont souvent augmenté dans les départements où elles avaient relativement bien résisté au cours de l'hiver et baissé dans ceux où elles avaient déjà reculé fortement.**

Au printemps, la baisse de la natalité se poursuit dans un quart des départements

Elle atteint - 13 % dans le Territoire de Belfort



Départements où le nombre de naissances quotidiennes a diminué de plus de 2,5 % au printemps 2021 (mars à mai) par rapport aux mêmes périodes des trois années précédentes

Le confinement affecte les naissances dans les DOM malgré une première vague épidémique parfois plus tardive

Le premier confinement et les mesures sanitaires adoptées pour faire face à la première vague épidémique en France métropolitaine ont concerné au même moment les départements d'outre-mer (DOM), malgré une présence du virus relativement limitée à cette période dans certains de ces territoires. **Neuf mois plus tard, entre décembre 2020 et février 2021, la natalité diminue en outre-mer dans des proportions variables, mais proches de celles observées en France métropolitaine.** La baisse est la plus importante en **Guadeloupe** et en **Martinique** (- 11 % et - 10 % par rapport aux trois années précédentes) et un peu moindre à **La Réunion**, **Mayotte** et en **Guyane** (respectivement - 8 %, - 7 % et - 6 %).

Les écarts avec la France métropolitaine apparaissent surtout avec les naissances survenues entre mars et mai 2021, pour une conception entre juin et août 2020.

 Voir encadré 1 p. 29 et encadré 2 p. 30

En quatre vagues, l'épidémie de Covid-19 a causé 116 000 décès et lourdement affecté le système de soins

FICHE PRESSE • jeudi 25 novembre 2021

France, portrait social

Insee Références
Édition 2021



La pandémie de Covid-19 s'est traduite en France par quatre vagues épidémiques. Bien que les pics se soient atténués au fil des vagues, leur durée a augmenté entre la première et la troisième vague, conduisant à un accroissement du nombre de formes graves de la maladie et de décès à chacune d'entre elles. En revanche, la quatrième vague, portée par un variant plus contagieux mais dans un contexte d'extension massive de la vaccination, est de moindre ampleur et durée. Les quatre vagues ont causé 116 000 décès suite à une infection à la Covid-19 au 12 septembre 2021. L'épidémie a également eu des impacts indirects sur la santé de la population, en raison notamment des conséquences pour le système de soins. Le nombre de séjours hospitaliers hors Covid-19 a diminué de 13 % en 2020, avec la déprogrammation de soins non urgents, un non-recours probable pour certaines maladies comme le cancer, mais aussi une baisse des accidents et des maladies infectieuses. L'activité des soins de ville a diminué, surtout lors de la première vague. La santé mentale s'est dégradée, notamment chez les jeunes adultes.

 p. 43

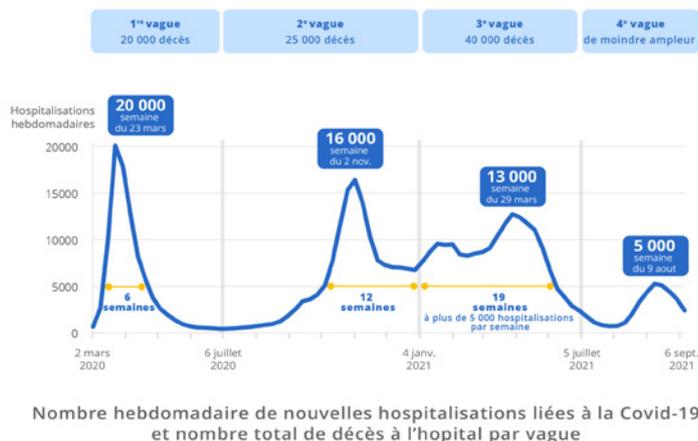
La pandémie liée à la Covid-19 a touché la France en quatre vagues

Entre le début de l'épidémie et le 12 septembre 2021, **460 000 personnes ont été hospitalisées** ou sont en cours d'hospitalisation en France après avoir développé la Covid-19, dont 94 000 en soins critiques (comprenant réanimation, soins intensifs et soins continus). Sur la même période, 116 000 personnes sont décédées à l'hôpital ou en établissements sociaux et médico-sociaux suite à une infection à la Covid-19.

 **Détails par région p. 45**

Avec des pics moins forts mais plus longs au fil des trois premières vagues, les formes graves et donc les décès augmentent.

Lors de la 1^{re} vague, jusqu'à **20 000 hospitalisations** par semaine, plus de **5 000 hospitalisations** hebdomadaires pendant 6 semaines, **20 000 décès** à l'hôpital au total



À l'hôpital, la baisse de la mortalité par âge entre les deux premières vagues est masquée par le vieillissement des patients

Si elles ne sont pas les plus contaminées, les personnes âgées sont les plus vulnérables : avant le vaccin, une personne de 70 ans ou plus sur cinq, hors Ehpad, développe une forme grave une fois infectée. Les maladies chroniques augmentent également le risque de forme grave. Lors de la première vague de l'épidémie, 2,7 % des personnes de 15 ans ou plus vivant hors Ehpad et infectées par le virus ont été hospitalisées (91 000). Cette proportion des cas d'infection qui conduisent à **des formes graves de la maladie augmente fortement avec l'âge**, passant de 0,3 % pour les 15-29 ans à 4,5 % pour les 60-69 ans et 22,6 % pour les 70 ans ou plus.

Lors de chacune de ces deux périodes, **environ 20 % des malades hospitalisés sont décédés durant leur séjour à l'hôpital.** Cette similitude masque cependant une baisse de la mortalité par âge des malades hospitalisés, qui a été compensée par le fait que les patients hospitalisés étaient plus âgés lors de la deuxième vague.

Le risque de développer une forme grave de la Covid-19 pour les personnes non vaccinées augmente avec l'âge

L'âge apparaît comme le principal facteur de risque d'hospitalisation et de décès pour Covid-19. Être un homme et la quasi-totalité des affections chroniques entraînent également des risques accrus d'hospitalisation pour Covid-19 et de décès à l'hôpital, mais dans une bien moindre mesure que l'âge. Enfin, il semble exister pour les moins de 80 ans un risque plus élevé chez les habitants des communes les

plus défavorisées, suggérant que des facteurs sociaux (caractéristiques du logement, nombre de membres du foyer familial, mode de transport utilisé, profession, rapport aux soins, etc.) pourraient également jouer un rôle dans le développement d'une forme sévère de Covid-19 autrement que par la seule surreprésentation des affections chroniques au sein de cette population.

 p. 48

En avril 2021, la moitié de la population avait déjà réalisé au moins une fois un test de dépistage

Entre le 10 mars et le 26 mai 2020, durant la première vague épidémique, près de 2 millions de tests RT-PCR (test virologique de « réaction en chaîne par polymérase ») ont été effectués en France dans des laboratoires de villes. Le nombre de tests a accéléré à la rentrée 2020 et atteint un premier pic de 2,3 millions de tests hebdomadaires début novembre, en raison de la hausse de la circulation virale sur cette période.

Les jeunes se sont davantage fait dépister.

73 % des 15 à 24 ans ont réalisé au moins un test entre le début de la pandémie et août 2021



Part des personnes dépistées au moins une fois de la Covid-19 selon l'âge, entre le début de la pandémie et août 2021

Un nouveau pic a été atteint en fin d'année, avec 3,9 millions de tests la semaine avant Noël, cette fois en raison du grand nombre de personnes souhaitant se faire dépister avant les fêtes. Le pic du nombre de tests observé début avril, avec 3,9 millions

de tests hebdomadaires, est porté à la fois par ces campagnes de dépistage et par une recrudescence de l'épidémie à la veille du troisième confinement. La reprise épidémique de la quatrième vague en juillet 2021 et l'extension de l'utilisation du pass sanitaire le 21 juillet puis le 9 août – qui a intensifié le recours aux tests pour les personnes de 20 à 50 ans sans schéma vaccinal complet – ont conduit à une très forte augmentation du nombre de tests mi-août, avec plus de 5,8 millions de tests réalisés par semaine. Jusqu'à fin septembre, le nombre de tests se replie, mais reste à des niveaux particulièrement élevés.

En août 2021, 58 % de la population avait réalisé au moins un test de dépistage depuis le début de la pandémie. Les jeunes de 15 à 24 ans ont plus souvent été testés (73 %) que les personnes de 25 à 64 ans (62 %), celles de moins de 15 ans (55 %) ou celles de 65 ans ou plus (41 %).

D'après le nombre d'hospitalisations pour des cas de Covid, la proportion de contaminations détectées a augmenté régulièrement, passant de 12 % en juin à 59 % fin novembre 2020. Cette part est plus importante chez les personnes de 70 ans ou plus (hors Ehpad). En 2021, le déploiement de la vaccination puis la progression des variants rendent l'estimation de cette proportion plus compliquée.

Fin 2020, le port du masque est bien adopté dans la rue ou au travail mais pas en famille et lors des soirées

Parmi les personnes qui sortaient de leur domicile en novembre 2020, presque toutes avaient des masques, selon les déclarations rapportées par l'enquête EpiCov. Il n'y a pas de différences marquées selon le niveau de vie ni selon l'âge. En novembre 2020, 85 % des personnes de 15 ans ou plus disent avoir porté le masque tout le temps sur leur lieu de travail ou d'études et 11 % de temps en temps, alors que seule une personne sur deux dit le porter lors de rencontres avec des membres de la famille hors du domicile. Avant le début du deuxième confinement, lorsque les personnes sortaient en soirée, seule une sur trois le portait au moins de temps en temps.

Définition

L'enquête EpiCov, menée par la Drees, l'Inserm, Santé publique France et l'Insee, permet d'étudier les effets du confinement et de l'épidémie de Covid-19. Elle s'est déroulée en 2020 en deux vagues de collecte (du 2 mai au 2 juin et du 26 octobre à fin novembre) en France hors Mayotte ; une troisième vague vient de s'achever à l'été 2021.

Près de 50 millions de personnes ont reçu au moins une dose de vaccin début septembre

Au 8 septembre 2021, **49,2 millions de personnes ont reçu au moins une dose de vaccin et 46,0 millions sont complètement vaccinées** (voir ci-contre). Le taux de couverture vaccinale est plus élevé chez les 50 ans et plus. Les taux de vaccination sont plus bas dans les communes les plus défavorisées.

Part de la population vaccinée contre la Covid-19 en 2021.



Champ : France.

Source : Caisse nationale d'assurance maladie (Cnam), Data vaccin Covid ; Insee, estimations de population au 1^{er} janvier 2021.

Hors Covid-19, le nombre de séjours hospitaliers baisse en 2020

La crise sanitaire et les mesures prises pour l'endiguer ont eu un impact sur le système de santé et le recours aux soins. **L'activité hospitalière hors Covid-19 a nettement reculé en 2020**, le nombre de séjours à l'hôpital hors Covid-19 (en court séjour) passant de 18,2 millions en 2019 à 15,7 millions en 2020, soit 13 % en moins.

Certaines opérations non urgentes ont été massivement déprogrammées durant la première vague, telles celle de la cataracte (600 personnes opérées en avril 2020 contre 25 900 personnes en avril 2019). Les hospitalisations pour diarrhées ou maladies respiratoires infectieuses (hors Covid-19) ont également fortement diminué lors des deux premières vagues épidémiques, ce qui pourrait s'expliquer par une moindre circulation des virus et bactéries du fait des gestes barrières et de la restriction des contacts. Mais d'autres maladies nécessitant une prise en charge rapide et dont la survenue n'est *a priori* pas modifiée par les gestes barrières ou les limitations de circulation ont également donné lieu à un nombre d'hospitalisations bien inférieur à celui de l'année 2019 (infarctus du myocarde et insuffisances cardiaques aiguës par exemple).

 p. 51

La santé mentale s'est dégradée, notamment chez les plus jeunes

En mai 2020, à l'issue du premier confinement, 13,5 % des personnes de 15 ans ou plus, hors Ehpad et prisons, présentent un syndrome dépressif, contre 10,9 % en 2019. Ces syndromes dépressifs sont considérés comme majeurs chez 5,3 % de la population (6,8 % des femmes et 3,6 % des hommes). **La hausse des syndromes dépressifs est particulièrement importante chez les adolescents et jeunes adultes** : la part des 15-24 ans concernés passe en effet de 10,1 % en 2019 à 22,0 % en mai 2020, dont plus de la moitié présentent un syndrome majeur.

En novembre 2020, les syndromes dépressifs retrouvent en moyenne leur niveau de 2019. Cependant, chez les 15-24 ans, ils se maintiennent à un taux élevé. Sur l'année scolaire 2020-2021, les recours aux soins hebdomadaires des moins de 15 ans pour raisons de santé mentale et pour gestes suicidaires dépassent fréquemment ceux des trois années précédentes.

Une moindre activité chez les professionnels de ville pendant le premier confinement

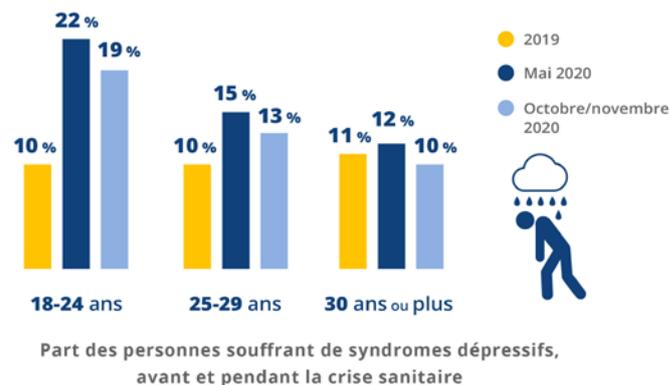
Concernant les soins de ville, l'activité des professionnels de santé a fortement baissé avec le premier confinement, en particulier les spécialistes, les dentistes et les auxiliaires médicaux hors infirmiers.

La téléconsultation s'est développée massivement sous l'effet du confinement : les trois quarts des médecins généralistes l'ont mise en place depuis le début de l'épidémie de Covid-19, alors que moins de 5 % la pratiquaient auparavant.

Lors de la deuxième vague épidémique, la baisse d'activité par rapport à 2019 a été bien plus faible que pour la première vague, voire inexistante, et ce pour l'ensemble des professionnels de santé.

Enfin, **la consommation d'anxiolytiques et d'hypnotiques (ou somnifères) et leur instauration pour de nouveaux patients se sont accrues de façon persistante depuis la fin du premier confinement** : utilisation supérieure d'environ 8 % à celle de 2019 tant dans la période entre les deux premières vagues épidémiques que lors de la deuxième vague.

En revanche, **en 2020, le nombre de gestes suicidaires baisse nettement en France**, notamment lors du premier confinement.



Sous l'effet de la crise sanitaire liée à la Covid-19 et de ses répercussions économiques, les revenus primaires des ménages (revenus d'activité et du patrimoine) ont fortement diminué en 2020. Néanmoins, cette baisse a été compensée par le repli des prélèvements sur le revenu et l'accroissement des aides et prestations sociales versées aux ménages et aux travailleurs indépendants, à la fois *via* l'utilisation à grande échelle du dispositif d'indemnisation de l'activité partielle, *via* les dispositifs habituels de protection sociale (allocations chômage, minima sociaux, etc.) et *via* des mesures exceptionnelles (fonds de solidarité pour les indépendants, aides exceptionnelles aux ménages les plus démunis, etc.). Grâce à ces aides publiques, et en dépit du recul inédit de l'activité économique, le pouvoir d'achat des ménages s'est en moyenne maintenu en 2020. Par rapport aux récessions économiques passées (1973, 1993 et 2009), cette crise se distingue à la fois par son intensité mais aussi par l'ampleur des politiques publiques déployées pour en limiter les effets sur le pouvoir d'achat des ménages. Toutefois, les ménages ont fortement réduit leur consommation, avec la limitation des déplacements et des restrictions imposées à certaines activités. En conséquence, leur taux d'épargne a fortement augmenté.

 p. 57

France, portrait social

Insee Références
Édition 2021



€ Les revenus d'activité des ménages ont fortement baissé en 2020

Sous l'effet de la crise sanitaire et de ses répercussions économiques, **les revenus d'activité et du patrimoine ont fortement diminué** (- 3,5 %). La baisse des salaires bruts s'explique en partie par les pertes d'emplois, mais surtout par le recours important au dispositif d'activité partielle.

L'activité des travailleurs indépendants a également été fortement affectée. Sans les aides versées par le fonds de solidarité mis en place par l'État et les régions, le revenu mixte brut des entrepreneurs individuels aurait chuté de 8 %.

Les revenus nets de la propriété (essentiellement les intérêts et dividendes reçus par les ménages nets de ceux versés) ont également chuté de 12,6 % en 2020, soit 10,7 milliards d'euros (Md€), essentiellement sous l'effet de la très forte baisse des dividendes versés par les entreprises.

En 2020, les revenus d'activité et du patrimoine des ménages ont fortement diminué.

- 4,1 %

Salaires bruts

Hors indemnités de chômage partiel

- 0,5 %

Revenu mixte brut des indépendants

Soutenu par le fonds de solidarité (sinon -8,0 %)

- 12,6 %

Revenus nets de la propriété (dividendes, intérêts, etc.)

+ 1,2 %

Revenus fonciers (loyers, etc.)

Évolution des composantes du revenu disponible brut des ménages entre 2019 et 2020, en euros courants

→ Les transferts publics monétaires ont fortement soutenu le revenu des ménages

Grâce aux aides versées par le fonds de solidarité, le revenu mixte brut des travailleurs indépendants n'a que légèrement diminué en 2020 (- 0,5 % au lieu de - 8,0 %).

En dehors des aides du fonds de solidarité, **les autres dispositifs ont généré une forte augmentation des prestations sociales en espèces reçues par les ménages en 2020**

(+ 9,5 %, soit + 49,6 Md€). Cette hausse est due majoritairement à l'utilisation à grande échelle du dispositif d'indemnisation de l'**activité partielle** et aux mesures exceptionnelles prises pour lutter contre la pandémie. Les dispositifs sociaux habituels, qui dans une période sans choc économique majeur absorbent en moyenne 70 % des variations annuelles de niveau de vie, ont joué en 2020 un rôle plus secondaire.

 p. 58

Grâce aux aides publiques, le pouvoir d'achat moyen des ménages s'est maintenu pendant la crise

Au total, en dépit de la forte récession économique, **le revenu disponible brut (RDB) des ménages a légèrement progressé**, de + 1,0 % en valeur, soit + 15,1 Md€ en 2020 (voir ci-contre).

Comme, dans le même temps, les prix de la dépense de consommation finale des ménages ont également augmenté en 2020 (+ 0,6 %), **le pouvoir d'achat du revenu disponible brut des ménages a progressé de 0,4 %**. Une fois le RDB ramené au niveau individuel, c'est-à-dire en tenant compte de la croissance de la population et de l'évolution de la taille et de la structure des ménages, **le pouvoir d'achat du RDB par unité de consommation est resté stable en 2020**.

Contribution des revenus d'activité et des prestations sociales en espèces à l'évolution du pouvoir d'achat des ménages.



Source : Insee, comptes nationaux, base 2014.



Après un fléchissement début 2020, le revenu disponible brut des ménages a augmenté dans la seconde partie de l'année et ce redressement s'est maintenu sur la première moitié de l'année 2021

Au deuxième trimestre, le revenu disponible brut (RDB) se situait 2,4 % en dessous de son niveau de fin 2019. Ce recul s'explique notamment par la très forte contraction des salaires bruts (- 13,0 % par rapport au quatrième trimestre 2019). Sur la seconde partie de l'année 2020, le RDB s'est redressé pour terminer au quatrième trimestre 2,5 % au-dessus de son niveau de la fin de 2019. Au premier semestre 2021, le redressement des salaires s'est poursuivi, alors que les prestations sociales se sont maintenues. Au deuxième trimestre 2021, le RDB des ménages dépasse donc de 3,3 % son niveau de la fin 2019.

La consommation des ménages a fortement diminué lors des deux premiers trimestres de 2020 (- 16,6 % au deuxième trimestre par rapport à fin 2019) avant de se redresser fortement au troisième trimestre, puis de diminuer à nouveau au cours du quatrième trimestre où elle se situait toujours 6,7 % en dessous de son niveau de fin 2019. Au deuxième trimestre 2021, la consommation des ménages demeure inférieure de 4,4 % à son niveau de fin 2019.

La perte de revenu national a été essentiellement supportée par les administrations publiques

Conséquence de la crise sanitaire et de la baisse d'activité qui en a résulté, **le RDB de la Nation a diminué de 153,7 Md€ en 2020, soit un recul de 6,3 %**. Il a été **essentiellement supporté par les administrations publiques** et, dans une moindre mesure,

par les sociétés. Si le RDB des ménages a progressé de 15,1 Md€, celui des administrations publiques a diminué de 111,4 Md€ en raison des aides versées aux ménages et aux entreprises, mais aussi de la diminution des recettes publiques.

Les transferts sociaux en nature augmentent en valeur mais diminuent en volume

En plus des prestations sociales en espèces, les ménages bénéficient de transferts sociaux en nature, c'est-à-dire de biens et services dont le coût est pour l'essentiel pris en charge par la collectivité comme l'éducation, la santé et les services de logement. **Le revenu disponible brut ajusté des ménages (RDBA), qui ajoute au RDB ces dépenses prises en charge par la collectivité, a augmenté de 1,4 %.** Cependant, comme le prix de la consommation finale effective des ménages a augmenté plus rapidement (+ 2,5 %), le pouvoir d'achat du RDBA a finalement diminué de 1,1 %. Rapporté au nombre d'unités de consommation, le pouvoir d'achat du RDBA a diminué de 1,5 %. Cette diminution s'explique par la nette augmentation de prix des transferts en nature entre 2019 et 2020, en particulier dans les domaines de l'éducation et de la santé.

 p. 62

La chute historique de la consommation des ménages reflète les contraintes imposées par la crise sanitaire

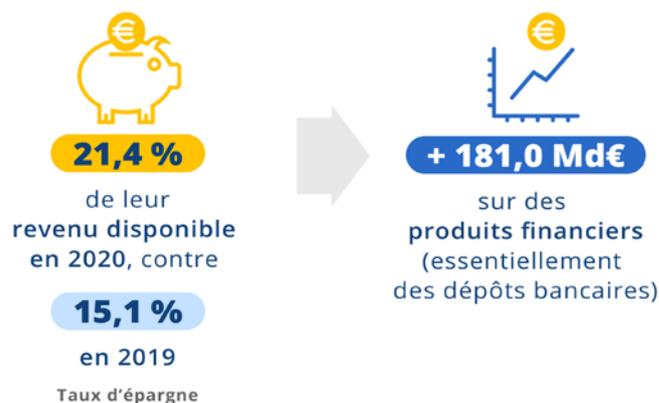
La consommation des ménages a baissé en valeur de 6,5 %. La chute est particulièrement marquée pour certains produits et services, en particulier dans les secteurs où les mesures de restriction ont été les plus importantes : les transports (- 41,7 %), l'hébergement-restauration (- 33,0 %) et les arts, spectacles et activités récréatives (- 14,6 %). La consommation de produits énergétiques (carburants notamment) a également été affectée (- 22,6 %), de même que celle en biens manufacturés (- 6,1 %). En revanche, la consommation de produits électriques, électroniques et informatiques (ordinateurs, téléphones, lave-linge, lave-vaisselle, etc.) a fortement progressé (+ 4,0 %) avec le développement du télétravail et la volonté des ménages de mieux équiper leur logement.

 p. 63

Une forte augmentation de l'épargne des ménages

La chute de la consommation des ménages couplée à une stabilité de leur RDB a provoqué une **hausse inédite de l'épargne des ménages en 2020**. Leur taux d'épargne s'établit à 21,4 % du RDB contre 15,1 % un an plus tôt. Les disparités entre ménages sont cependant importantes : **le surplus d'épargne aurait essentiellement concerné les 20 % de ménages les plus aisés.**

Leur revenu disponible brut étant stable, les ménages ont davantage épargné.



Une réponse des pouvoirs publics à la récession économique inédite au regard des crises précédentes

Par rapport à la crise économique de 2009, les revenus d'activité ont davantage diminué en 2020, avec une contribution à l'évolution du pouvoir d'achat du RDB de - 2,4 points, contre - 0,9 point en 2009. Symétriquement, **les prestations sociales ont augmenté de manière beaucoup plus marquée en 2020, avec une** (contribution de + 3,4 points à l'évolution du pouvoir d'achat du RDB contre + 1,7 point en 2009). La réponse publique s'est donc adaptée à l'ampleur du choc subi par le revenu des ménages. En revanche, **la baisse des prix a contribué à maintenir le pouvoir d'achat du RDB en 2009** (contribution de + 1,6 point), **ce qui n'a pas été le cas en 2020** (- 0,6 point).

De manière inédite, la consommation des ménages a fortement reculé en 2020, alors que lors des récessions économiques précédentes (1975, 1993 et 2009), elle avait plutôt tendance à se maintenir, préservée par la relative stabilité du RDB des ménages. La résistance du pouvoir d'achat des ménages n'a pas suffi : les restrictions sanitaires imposées pour lutter contre la pandémie ont empêché la consommation de nombreux biens et services.

ÉCLAIRAGE 5



En 2020, après un fort recul lors du premier confinement, le nombre d'heures travaillées s'est plus ou moins redressé selon les professions

FICHE PRESSE • jeudi 25 novembre 2021

France, portrait social

Insee Références
Édition 2021



Entre 2019 et 2020, le nombre total d'heures travaillées sur l'année a nettement diminué ; ce recul provient avant tout du repli du nombre moyen d'heures travaillées par personne en emploi, le nombre d'emplois ayant résisté. Le nombre moyen d'heures travaillées a fortement baissé lors du premier confinement de la population. Puis il s'est redressé, et n'a que modérément reculé lors du deuxième confinement. Le travail à domicile, qui a bondi au premier confinement, s'est maintenu ensuite à un niveau élevé, surtout pour les cadres. Les trajectoires sur l'année dépendent fortement des professions.

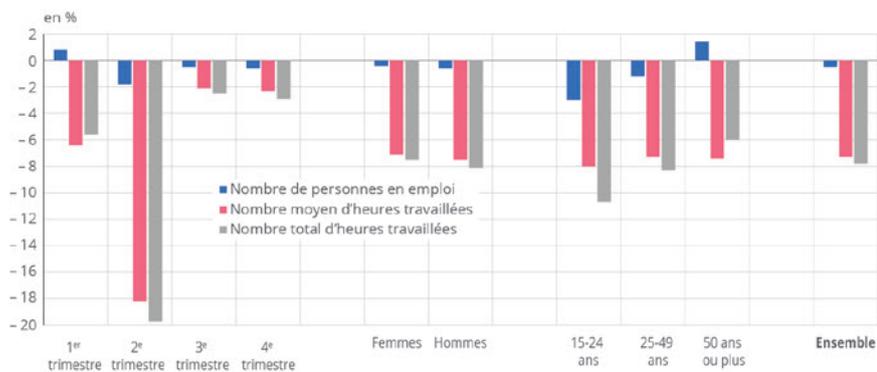
 p. 67



En 2020, le nombre d'heures travaillées recule fortement, alors que l'emploi résiste

Entre 2019 et 2020, le nombre total d'heures travaillées au cours de l'année a diminué de 7,8 % selon l'enquête Emploi (figure ci-dessous). Ce recul, d'ampleur inédite depuis que l'Insee mesure cet indicateur, tient pour l'essentiel à la baisse du nombre moyen d'heures travaillées par personne en emploi (-7,3 % entre 2019 et 2020). L'emploi résiste sur l'année (-0,5 % en moyenne annuelle), grâce au recours massif au dispositif d'activité partielle et à la mise en place de mesures de soutien aux indépendants.

Évolution de l'emploi, du nombre moyen d'heures travaillées et du nombre total d'heures travaillées entre 2019 et 2020



Champ : France hors Mayotte, personnes en emploi vivant en logement ordinaire.

Source : Insee, enquêtes Emploi 2019 et 2020.

Définition

L'emploi au sens du Bureau international du travail (BIT) inclut les personnes ayant effectué au moins une heure de travail rémunéré au cours de la semaine de référence, ou absentes de leur emploi sous certaines conditions de motif (congrés annuels, maladie, maternité, etc.) et de durée. En particulier, les personnes ayant un emploi mais n'ayant pas travaillé pendant la semaine de référence pour cause de congés, de congés maladie de moins d'un an ou de chômage partiel ou technique (quelle que soit la durée) sont considérées comme en emploi.

Au 2^e trimestre 2020, les heures travaillées reculent de 20 % sur un an

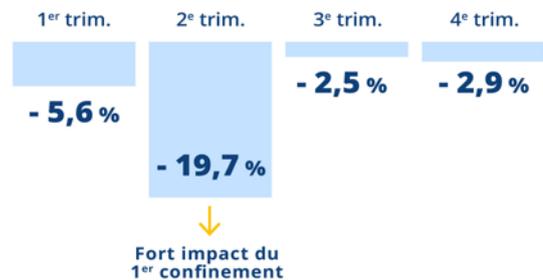
Le recul du volume d'heures travaillées a été très marqué au 2^e trimestre 2020, période qui couvre la majeure partie du premier confinement de la population, qui s'est étendu de mi-mars à mi-mai 2020.

Pendant le premier confinement, le recul important de la durée moyenne travaillée résulte en particulier d'une proportion inhabituellement élevée de personnes n'ayant pas du tout travaillé au cours d'une semaine donnée. Aux 3^e et 4^e trimestres 2020, l'emploi et le nombre moyen d'heures travaillées se sont nettement redressés. En particulier, l'impact du deuxième confinement (de fin octobre à mi-décembre 2020) a été bien moins important que le premier.

 p. 67

En forte baisse lors du 1^{er} confinement, le nombre d'heures travaillées se redresse ensuite

Il diminue de 19,7 % entre le 2^e trimestre 2019 et le 2^e trimestre 2020



Évolution du nombre total d'heures travaillées par trimestre en 2020, par rapport au même trimestre de 2019

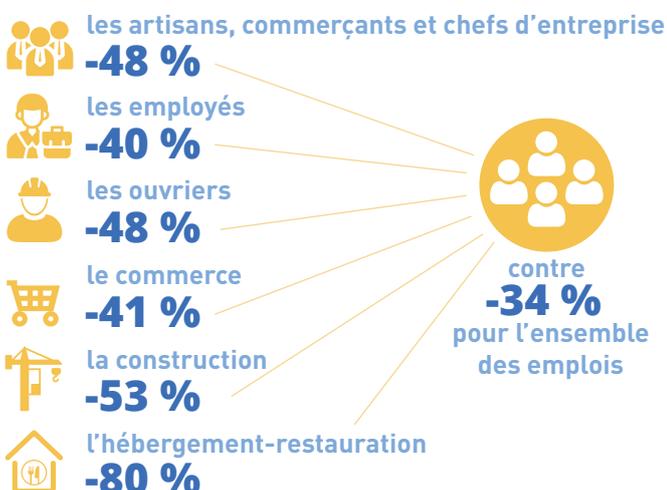
Les jeunes sont plus affectés du fait d'un fort repli des contrats courts

Le recul de l'emploi au 2^e trimestre 2020 concerne avant tout les contrats à durée déterminée (CDD) et l'intérim. En particulier, les missions d'intérim de moins de 3 mois diminuent de 31,9 %, nettement plus que celles de 3 mois ou plus (- 18,0 %) et que les CDD (- 12,0 %).

Le net repli de l'emploi à durée limitée (CDD ou intérim) affecte plus particulièrement les catégories de population plus fréquemment employées sur ce type de contrat : les jeunes (33,3 % des moins de 25 ans en emploi sont en emploi en CDD ou intérim en 2020, contre 10,5 % de l'ensemble des personnes en emploi) et les personnes les moins qualifiées (15,5 % des employés et ouvriers sont en CDD ou intérim).

La baisse des heures travaillées est marquée à chaque confinement dans l'hébergement-restauration

Lors du premier confinement, le nombre moyen d'heures travaillées diminue pour la quasi-totalité des catégories socioprofessionnelles et des secteurs d'activité. Cette baisse a été la plus marquée en avril 2020 pour :



Le recours accru au travail à domicile au premier confinement se maintient ensuite, surtout pour les cadres

Le travail à domicile bondit, puis se maintient à un niveau élevé pour les cadres

82 % des cadres ont travaillé à leur domicile en avril 2020



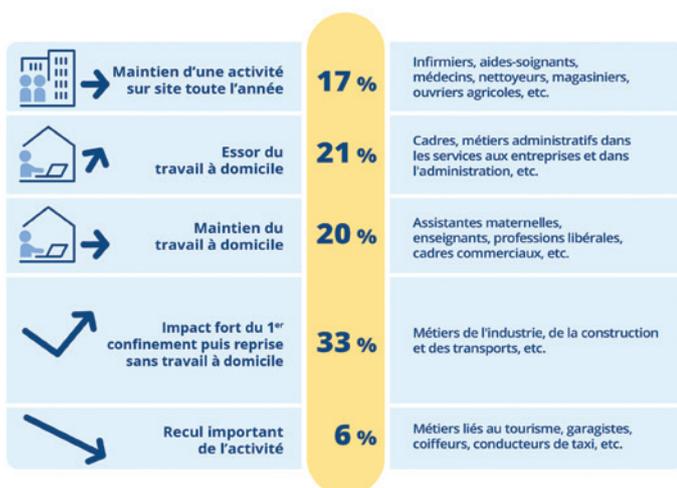
Part des personnes ayant travaillé au moins une fois à domicile au cours des quatre semaines précédentes, en 2020

 p. 70

Des trajectoires différenciées selon la profession

Les contraintes sanitaires et la baisse d'activité ont pesé différemment selon les professions. **Cinq groupes de professions** se distinguent ainsi, tant par l'évolution du nombre d'heures travaillées au cours des 2^e, 3^e et 4^e trimestres que par la part du travail à domicile pour ces mêmes trimestres en 2019 et 2020.

Cinq groupes de professions selon l'évolution de l'activité tout au long de l'année et le recours au travail à domicile



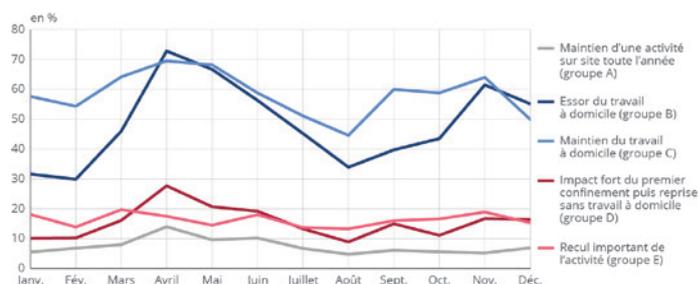
Part dans l'emploi en 2020

Évolution du nombre moyen d'heures travaillées entre 2019 et 2020 selon le groupe de professions



Champ : France hors Mayotte, personnes en emploi vivant en logement ordinaire.
Source : Insee, enquêtes Emploi 2019 et 2020.

Part du travail à domicile en 2020 selon le groupe de professions



Champ : France hors Mayotte, personnes en emploi vivant en logement ordinaire.
Source : Insee, enquête Emploi 2020.

Moins à risque face à la Covid-19, les jeunes adultes subissent les contrecoups économiques et sociaux de l'épidémie

FICHE PRESSE • jeudi 25 novembre 2021

France, portrait social

Insee Références
Édition 2021

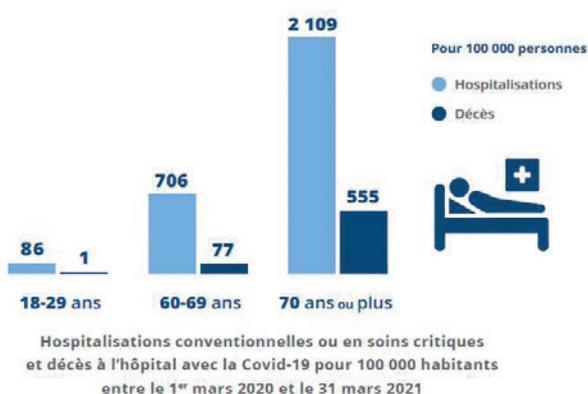


Les jeunes adultes de moins de 30 ans risquent moins que leurs aînés de développer une forme grave de Covid-19 et d'en décéder. Cependant, leur état de santé mentale s'est nettement dégradé sous l'effet de la crise sanitaire et de ses impacts sociaux et économiques. En mai 2020, la prévalence des syndromes dépressifs a fortement augmenté chez les 18-29 ans, tandis qu'elle est restée stable aux âges plus élevés. En 2020, le taux d'emploi des 18-24 ans et des 25-29 ans baisse par rapport à 2019, alors qu'il reste stable pour les 30-64 ans. Les jeunes en emploi début 2020 sont aussi plus souvent passés par du chômage partiel ou technique. Au deuxième trimestre 2021, la situation de l'emploi s'améliore et les embauches en contrats longs des moins de 26 ans se redressent et dépassent les niveaux d'avant-crise. Néanmoins, la part des jeunes qui ne sont ni en emploi ni en formation demeure plus élevée qu'avant-crise. La crise liée à l'épidémie de Covid-19 a affecté de manière inédite les étudiants.

 p. 77

Les jeunes adultes sont moins à risque de développer une forme grave de Covid-19 que leurs aînés

Les jeunes adultes risquent moins de développer une forme grave de COVID-19 et d'en décéder que leurs aînés



 p. 77

Le développement des syndromes dépressifs en 2020 touche particulièrement les jeunes

Si les jeunes adultes sont nettement moins à risque face à la Covid-19, ils sont en revanche plus exposés aux phénomènes dépressifs : un risque sanitaire ayant pris de l'ampleur dans ce contexte particulier.

La prévalence des syndromes dépressifs atteint 19 % en mai 2020 pour les 18-29 ans, soit 9 points de plus qu'en 2019, tandis qu'elle est stable aux âges plus élevés selon l'enquête épidémiologie et conditions de vie (EpiCov). Cette forte hausse est surtout portée par les 18-24 ans pour qui la prévalence des syndromes dépressifs double au cours de cette période, atteignant 22 % en mai 2020 (contre 10 % en 2019).

Définition

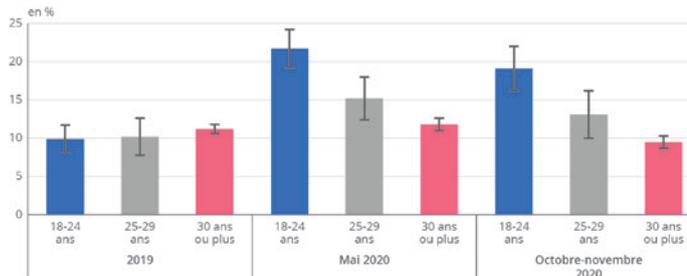
L'enquête EpiCov a été mise en place par la Drees, l'Inserm, Santé publique France et l'Insee dans le contexte de la pandémie de Covid-19. Elle permet d'étudier les effets du confinement et de l'épidémie. Elle s'est déroulée en 2020 en deux vagues de collecte (du 2 mai au 2 juin et du 26 octobre à fin novembre) en France hors Mayotte ; une troisième vague vient de s'achever à l'été 2021.



Lors du deuxième confinement, de fin octobre à fin novembre 2020, la prévalence retrouve un niveau équivalent à celui de 2019 pour l'ensemble de la population, à l'exception des **18-24 ans (19 %, contre 13 % pour les 25-29 ans et 10 % pour les 30 ans ou plus)**.

p. 78

Prévalence des syndromes dépressifs selon l'âge avant et pendant la crise sanitaire



Note : les traits verticaux représentent l'intervalle de confiance à 95 %.
Lecture : en 2019, 10 % des 18-24 ans présentent un syndrome dépressif.
Champ : France métropolitaine, Guadeloupe, Martinique et La Réunion, personnes âgées de 18 ans ou plus, résidant hors Ehpad, maisons de retraite et prisons.
Sources : Drees-Irdes-Insee, enquête santé européenne (EHIS) 2019 ; Inserm-Drees, enquête Épidémiologie et conditions de vie (EpiCov), 1^{re} et 2^e vagues d'interrogation.



La confiance des jeunes adultes en l'avenir diminue

La confiance en l'avenir des jeunes adultes se dégrade nettement sous l'effet de la crise d'après le baromètre d'opinion de la Drees. En 2020, la part des **18-29 ans** qui se déclarent optimistes au sujet de leur avenir chute, alors qu'elle reste stable pour les 30-59 ans. La **perte de confiance** est particulièrement marquée pour les **étudiants**.

p. 79

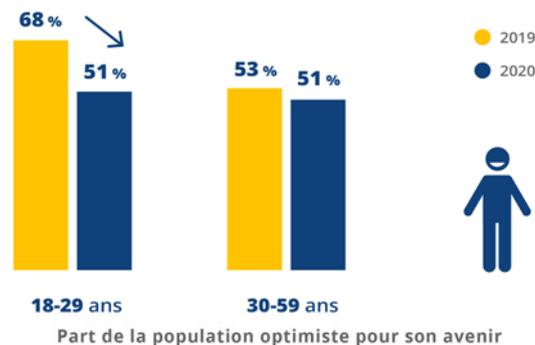
Part de la population optimiste pour son avenir selon l'âge depuis 2004



Champ : France métropolitaine, personnes de 18 à 59 ans.
Source : Drees, Baromètre d'opinion.

La confiance en l'avenir des jeunes diminue, alors qu'elle est stable chez leurs aînés

51 % des 18 à 29 ans sont optimistes en 2020



Parmi l'ensemble des 18 ans ou plus, davantage de personnes jugent leur situation plus mauvaise en 2020 qu'en 2019. La **Crainte du chômage à court terme est plus vive en 2020**, tant pour les jeunes adultes que pour leurs aînés, mais les premiers demeurent plus inquiets. De même davantage de **jeunes adultes s'estiment pauvres**. En 2020, ils se déclarent en outre plus souvent dans cette situation que les 30-59 ans (26 % contre 19 %) alors qu'ils ne s'en distinguaient pas jusque-là.

p. 80



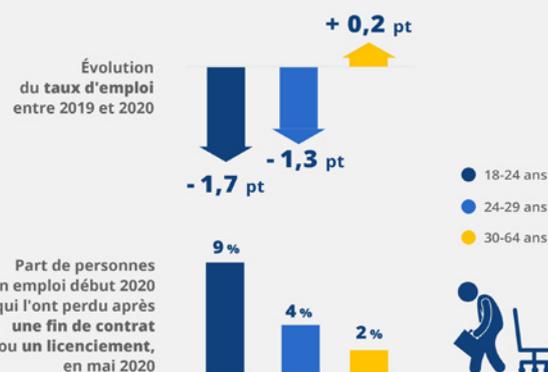
La crise sanitaire a accru en 2020 les difficultés d'insertion professionnelle des jeunes

En emploi avant mars 2020, **46 % des 18-24 ans contre 35 % des 25 ans ou plus sont passés par du chômage partiel ou technique** en mai 2020. Moins diplômés, les moins de 25 ans travaillent plus souvent dans certains secteurs d'activité parmi les plus concernés par l'activité partielle. En 2020, 9 % des 18-24 ans travaillent dans le secteur de l'hébergement ou de la restauration.

Surreprésentés parmi les entrants sur le marché du travail et occupant plus souvent des emplois temporaires, les jeunes adultes subissent en 2020 les effets de la crise sur l'emploi. **En mars 2021, les embauches de plus de trois mois de jeunes de moins de 26 ans**, en CDI ou CDD, sont presque revenues au niveau de mars 2019, mais elles ont fortement reculé en avril du fait de l'extension des mesures de restrictions administratives prises au début du mois. Par la suite, entre mai et août 2021, elles augmentent et dépassent les niveaux d'avant-crise.

p. 80

En 2020, le taux d'emploi des 18 à 24 ans baisse de 1,7 point



Moins d'entrées en Garantie jeunes en 2020 avec le confinement, malgré le fort rebond à partir de juin

Pour limiter les difficultés d'insertion sociale et professionnelle des jeunes qui ne sont **ni en emploi, ni en études, ni en formation (NEET** en anglais), déjà fragilisés en temps normal, les dispositifs d'accompagnement vers l'emploi ont été renforcés en 2021.

 Voir encadré 1 p. 82

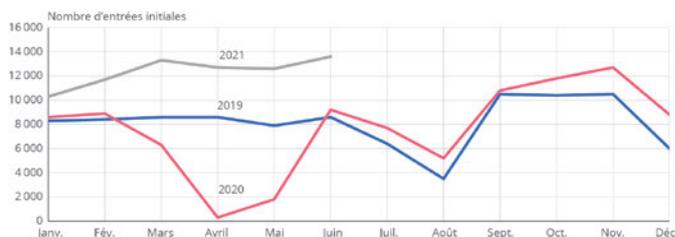
En 2020, 14,0 % des 15-29 ans en France hors Mayotte sont NEET, en hausse de 1,1 point par rapport à 2019, du fait notamment d'une forte augmentation pendant le premier confinement. Cette part a chuté à l'issue de ce confinement, mais fluctue depuis.

Au deuxième trimestre 2021, la part des NEET recule à 12,8 %, du fait de l'amélioration de la situation des jeunes sur le marché du travail.

En 2020, le nombre cumulé d'entrées initiales en Garantie jeunes a diminué par rapport à 2019, passant de 97 900 à 92 100. En effet, le premier confinement a quasi interrompu les entrées dans le dispositif, en partie en raison de la fermeture au public des missions locales. Si les entrées initiales ont fortement rebondi en juin et sont restées dynamiques tout au long du second semestre 2020 (+ 18 % d'entrées initiales entre juin et décembre 2020 par rapport à la même période en 2019), cela n'a pas suffi à rattraper le nombre d'entrées enregistré en 2019.

En 2021, en revanche, le fort dynamisme du premier semestre compense la décrue de 2020. Au cours de cette période, les entrées initiales se maintiennent à un niveau élevé atteignant en juin leur plus haut niveau depuis la généralisation du dispositif en 2017.

Entrées initiales mensuelles dans la Garantie jeune entre 2019 et juin 2021



Champ : France.

Source : Système d'information des missions locales I-Milo, traitements Dares.

Une crise atypique qui affecte les conditions d'apprentissage des étudiants

La crise sanitaire liée à l'épidémie de Covid-19 affecte directement les conditions dans lesquelles les jeunes étudient. Selon l'enquête EpiCov, pendant le premier confinement, **15 % des étudiants (y compris cohabitants) ne sont pas restés dans leur logement : 75 % sont retournés chez leurs parents et 10 % ont rejoint leur partenaire.** Les étudiants qui cohabitent en temps habituel avec leurs parents n'ont pas non plus toujours des conditions de logement favorables pour étudier chez eux.

 p. 84

Le recours plus fréquent à l'aide spécifique ponctuelle révèle une montée de la précarité étudiante

Le budget de certains étudiants a été déséquilibré par la perte de revenus du travail, mais aussi du fait de l'impossibilité pour une partie des jeunes décohabitants, en raison des restrictions de déplacement, de revenir chez leurs parents pour bénéficier de certaines aides informelles (lessive, repas, etc.).

Dès avril 2020, le nombre de bénéficiaires de l'aide spécifique ponctuelle (ASP) s'est envolé (13 200, contre 6 400 un an avant) et reste, jusqu'en juillet, deux fois plus élevé que les années précédentes, illustrant une précarité étudiante en forte hausse. Cette aide versée par les centres régionaux des œuvres universitaires et scolaires (Crous) est destinée aux étudiants les plus en difficulté.

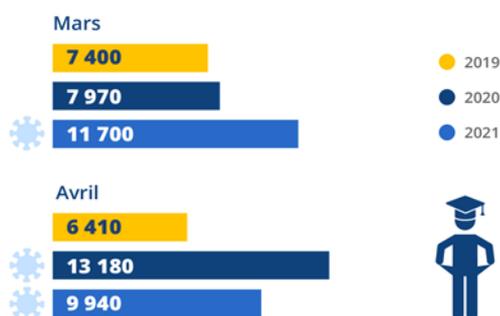
Un risque de fragilisation des étudiants les plus précaires

La situation financière des étudiants les plus précaires a été fragilisée, du fait des difficultés à trouver un stage, une alternance ou un emploi pendant les périodes de confinement. En effet, en temps normal, de nombreux étudiants vivent en partie des revenus de leur travail.

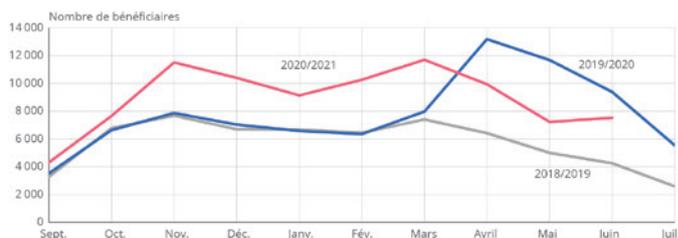
 p. 84

La précarité étudiante monte

9 940 étudiants bénéficient de l'aide spécifique ponctuelle, destinée aux plus en difficulté en avril 2021, soit **1,5 fois plus** qu'avant la crise



Bénéficiaires des aides spécifiques ponctuelles à destination des étudiants, hors aides spécifiques Covid, entre septembre 2018 et juin 2021



Champ : France hors Mayotte, personnes vivant en logement ordinaire.
Source : Cnous-DGESIP.

À la rentrée, en septembre et octobre 2020, les demandes d'aide sont revenues proches de leur niveau habituel, mais avec le durcissement des restrictions sanitaires et le deuxième confinement, elles ont à nouveau fortement progressé en novembre 2020 (+ 46 % par rapport à novembre 2019).

En 2021, avec le prolongement des mesures sanitaires, le nombre d'aides versées au titre de l'ASP reste à un niveau inhabituellement élevé durant tout le premier semestre, mais en deçà du pic observé entre avril et juin 2020.

 Voir « Le ticket repas à 1 € » p. 86

Un quart des ménages vivant en France sont propriétaires de plusieurs logements. Ces ménages multipropriétaires détiennent les deux tiers du parc de logements des particuliers. Plus le niveau de vie augmente, plus les ménages détiennent un nombre élevé de logements. Les ménages multipropriétaires sont plus âgés et plus souvent en couple que l'ensemble des ménages. De plus, leur résidence principale se situe plus fréquemment dans les couronnes des aires d'attraction des villes. La moitié des ménages multipropriétaires possèdent au moins un logement mis en location, contre 13 % pour l'ensemble des ménages. Dès le troisième logement possédé, la propriété immobilière des particuliers est essentiellement à usage locatif. Les ménages possédant plus de logements recourent davantage aux sociétés civiles immobilières. La propriété des logements en location est très concentrée : les ménages propriétaires d'au moins 5 logements représentent 3,5 % des ménages, mais détiennent 50 % des logements en location possédés par des particuliers. Ces ménages possèdent à eux seuls 37 % des logements situés dans le centre des grandes villes, contre 24 % sur l'ensemble du territoire.

 p. 91

France, portrait social

Insee Références
Édition 2021

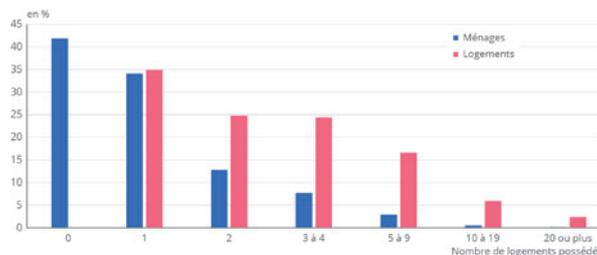


Un quart des ménages possèdent plusieurs logements

En 2017, **58 % des ménages résidant en France sont propriétaires d'au moins un logement**, que ce soit leur résidence principale ou un autre logement. Au total, ils possèdent 28,4 millions de logements (maisons ou appartements) en nom propre ou via une société civile immobilière (SCI).

La majorité des ménages propriétaires ne possèdent qu'un logement (34 % de l'ensemble des ménages). En revanche, 7,3 millions de ménages sont propriétaires, seuls ou en commun avec un ou plusieurs autres ménages, de deux logements ou plus : **ces ménages multipropriétaires représentent 24 % des ménages résidant en France** (voir figure ci-contre).

Répartition des ménages et des logements selon le nombre de logements possédés par le ménage.



Champ : ménages résidents et logements situés en France et possédés par des personnes physiques résidentes en leur nom propre ou via une société civile immobilière.

Sources : Insee, fichiers démographiques sur les logements et les individus (Fidéli) 2017 ; DGFIP, fichiers de mise à jour des informations cadastrales (Majic) 2017 ; Registre des commerces et des sociétés.

Les ménages multipropriétaires possèdent les deux tiers des logements détenus par des particuliers

La **propriété des logements est concentrée**. Ainsi, les 24 % de ménages multipropriétaires possèdent deux tiers du parc de logements détenu par des ménages. Les ménages propriétaires de trois logements ou plus (11 % des ménages), possèdent quant à eux près de la moitié du parc (46 %). En particulier,

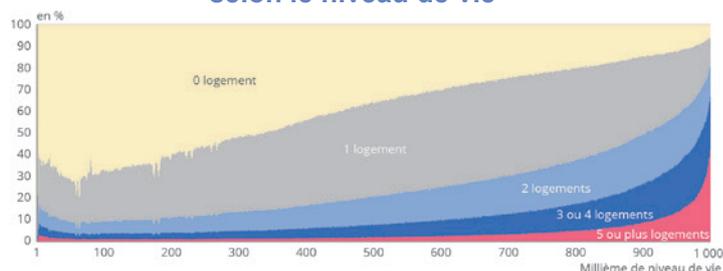
les ménages détenteurs de 10 logements ou plus (0,6 % des ménages) possèdent 8 % du parc, soit quatorze fois leur part dans la population, et les détenteurs de 20 logements ou plus (0,1 % des ménages, soit environ 30 000 ménages) détiennent 2,4 % des logements.

 p. 91

€ 41 % des ménages multipropriétaires appartiennent aux 20 % les plus aisés

Le nombre de logements possédés augmente avec le niveau de vie (voir figure ci-contre). Parmi les 10 % les plus aisés, 60 % des ménages sont multipropriétaires, contre 13 % des ménages de la moitié la plus modeste. Cette part s'élève à 76 % parmi les 1 % les plus aisés, et 81 % parmi les 0,1 % les plus aisés. 3,5 % des ménages (soit un million de ménages) sont propriétaires d'au moins cinq logements. Les ménages les plus aisés ont en effet une capacité d'épargne plus importante, qu'ils peuvent mobiliser pour se constituer un patrimoine immobilier, pour leur résidence principale, mais aussi pour des résidences secondaires ou des investissements locatifs. **Les transmissions intergénérationnelles aident aussi à se constituer un patrimoine immobilier**, or les héritiers et donataires sont plus aisés que la moyenne.

Nombre de logements possédés selon le niveau de vie



Champ : France métropolitaine, Martinique et La Réunion, ménages ordinaires dont le niveau de vie est positif ou nul.

Sources : Insee, fichiers démographiques sur les logements et les individus (Fidéli) 2017 ; DGFIP, fichiers de mise à jour des informations cadastrales (Majic) 2017 ; Registre des commerces et des sociétés.

● Neuf ménages multipropriétaires sur dix ont plus de 40 ans

Au sein des couples, les logements appartiennent plus souvent aux hommes qu'aux femmes

Au sein des couples entre conjoints de sexe différent, les hommes sont propriétaires de plus de logements que les femmes : ils ont en moyenne un droit de propriété sur 79 % des logements possédés par le ménage, contre 71 % pour les femmes.

Ces écarts augmentent avec le nombre de logements possédés : la part des logements sur lesquels les hommes ont

un droit de propriété se stabilise à 72 % en moyenne à partir de 4 logements, tandis que la part détenue par les femmes se réduit progressivement, de 65 % au sein des couples possédant 5 logements à 59 % au sein de ceux possédant 10 logements et 50 % au sein de ceux ayant 20 logements ou plus.

🔍 Encadré 1 p. 95

Les ménages multipropriétaires se concentrent davantage parmi les 50 à 69 ans (51 %).

🔍 p. 94

Patrimoine résidentiel et cycle de vie

Après 70 ans, les ménages sont de moins en moins souvent propriétaires de leur résidence principale. Tout d'abord, les ménages âgés peuvent conserver l'usufruit de leur résidence principale, et en céder ou transmettre la nue-propriété.

De plus, avec les départs en institution, les personnes peuvent être toujours propriétaires de leur ancien logement, mais ne plus l'occuper à titre principal. Enfin, plus rarement, certaines

personnes âgées peuvent louer un logement, et ce davantage lorsque leurs revenus sont faibles, afin de récupérer l'épargne placée dans leur résidence principale et ainsi améliorer leur niveau de vie à la retraite.

La part de ménages propriétaires d'une résidence secondaire augmente plus lentement avec l'âge.

🔍 Encadré 2 p. 96

44 % des propriétaires de 5 logements ou plus sont aisés

Les ménages propriétaires de 5 logements ou plus se distinguent des autres ménages multipropriétaires. En premier lieu, ils sont plus aisés. Ils ont pu se constituer un patrimoine plus important en raison de revenus plus importants, et réciproquement, ce patrimoine augmente leur niveau de vie en

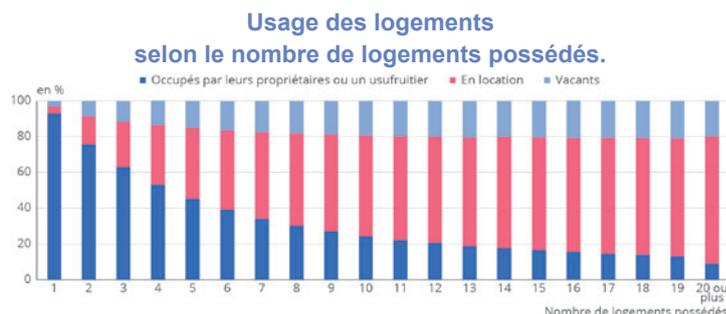
 p. 94

Neuf ménages multipropriétaires sur dix possèdent leur résidence principale

55 % des logements possédés par des ménages multipropriétaires sont occupés par au moins l'un de leurs propriétaires ou par un ménage qui en a conservé l'usufruit. **Trois ménages multipropriétaires sur dix détiennent au moins une résidence secondaire.**

Le nombre de logements à usage résidentiel propre s'accroît avec celui des logements détenus par le ménage, puis plafonne à 2,5 logements au-delà de 5 logements possédés. Cette part se réduit ensuite lorsque le nombre de logements possédés augmente : 93 % des logements détenus par des ménages en possédant un seul sont occupés par l'un de leurs propriétaires ; cette part s'élève à 75 % pour les ménages possédant deux logements, contre 24 % lorsque le propriétaire en possède dix et 9 % lorsqu'il en possède vingt ou plus (voir figure ci-contre).

raison de revenus locatifs plus élevés. 44 % d'entre eux sont aisés (au-dessus de 180 % du niveau de vie médian), contre 25 % pour l'ensemble des multipropriétaires. Cette part augmente à 52 % pour ceux détenant entre 10 et 19 logements et 63 % pour ceux qui possèdent 20 logements ou plus.



Champ : logements situés en France et possédés par des personnes physiques résidentes en leur nom propre ou via une société civile immobilière, hors usage professionnel.

Sources : Insee, fichiers démographiques sur les logements et les individus (Fidéli) 2017 ; DGFIP, fichiers de mise à jour des informations cadastrales (Majic) 2017 ; Registre des commerces et des sociétés.

La moitié des ménages multipropriétaires détiennent au moins un logement en location

La moitié (49 %) des ménages multipropriétaires détiennent au moins un logement en location. Cet usage concerne 32 % des logements détenus par des multipropriétaires (soit 6 millions de logements) et devient prépondérant au fur et à mesure que le nombre de logements augmente.

 p. 94

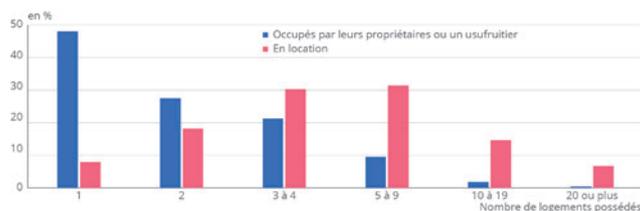
3,5 % des ménages détiennent la moitié des logements en location

La propriété des logements en location est plus concentrée que celle du reste des logements possédés par les ménages multipropriétaires. **Les ménages détenant au moins 5 logements (soit un million de ménages) détiennent 50,0 % des logements en location possédés par les particuliers, alors qu'ils ne représentent que 3,5 % des ménages (voir figure ci-contre).**

Cette concentration de la propriété des logements en location reflète une logique d'accumulation patrimoniale, qui s'appuie notamment sur le recours aux SCI. Ainsi, 10 % des ménages multipropriétaires possèdent au moins un logement via une SCI. Les SCI regroupent en moyenne 2,2 biens immobiliers (0,6 maison et 1,6 appartement), pour un total de 1,4 million de logements.

Les SCI sont aussi un outil de gestion du patrimoine locatif : 12 % des logements en location sont détenus via une SCI contre 1 % des résidences principales et secondaires.

Répartition des logements occupés par leurs propriétaires et des logements en location, selon le nombre possédés par le ménage.



Champ : logements situés en France et possédés par des personnes physiques résidentes en leur nom propre ou via une société civile immobilière.

Sources : Insee, fichiers démographiques sur les logements et les individus (Fidéli) 2017 ; DGFIP, fichiers de mise à jour des informations cadastrales (Majic) 2017 ; Registre des commerces et des sociétés.

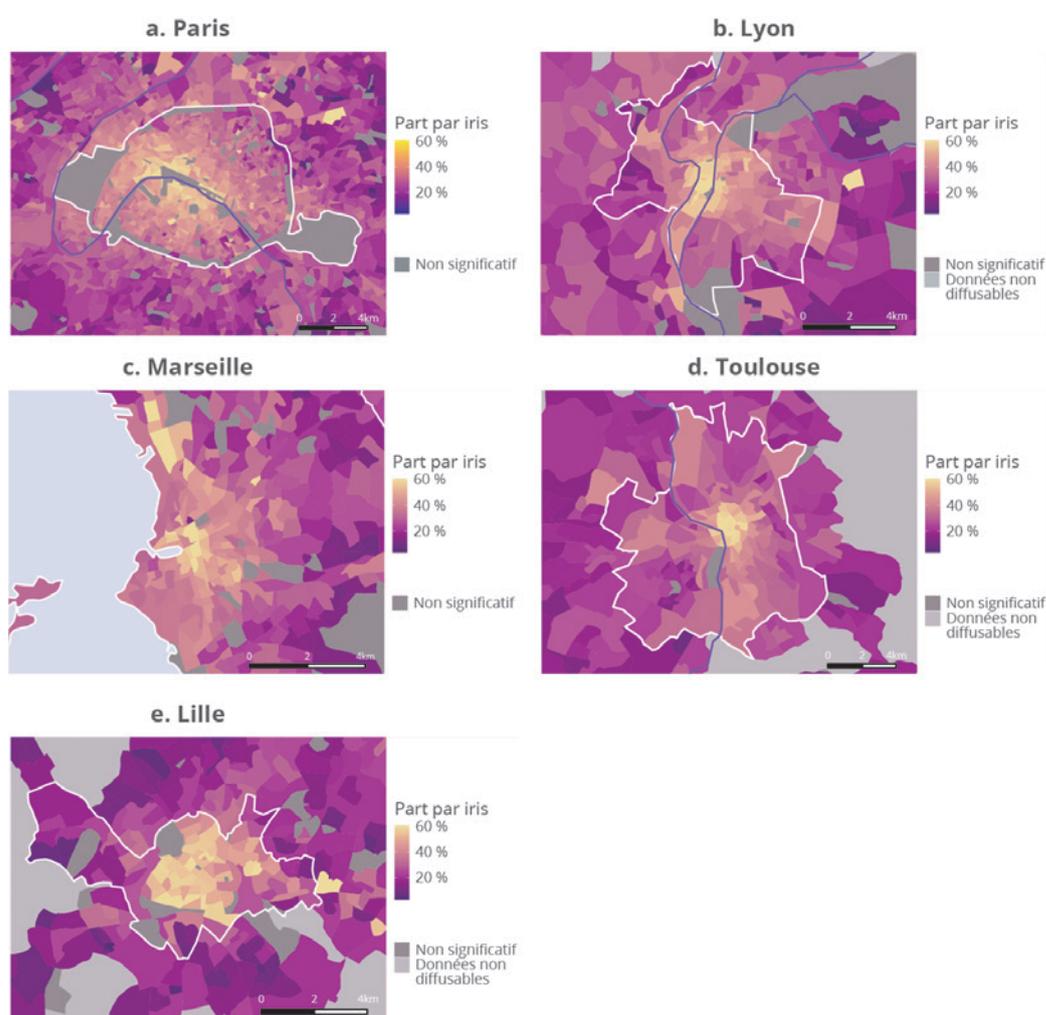
📍 Les ménages propriétaires de 5 logements ou plus possèdent une part élevée des logements dans le centre des grandes aires

Les ménages propriétaires de 5 logements ou plus possèdent une part notable des logements appartenant à des particuliers et situés dans le centre des grandes aires : ils détiennent 40 % des logements situés dans Paris.

La part du parc de logements possédé par les ménages possédant 5 logements ou plus augmente à proximité des quartiers les plus centraux des grandes villes. Dans le cas de Paris et sa petite couronne (figure 9 ci-contre), elle est comprise entre 10 % et 25 % dans les communes de proche banlieue, et entre 45 % et 50 % dans les arrondissements du centre de Paris.

Cette structure géographique se retrouve dans le centre des autres grandes aires françaises, dans les quartiers denses et anciens : sur la Presqu'île, les pentes de la Croix-Rousse et le quartier Fourvière à Lyon, dans les quartiers de Belsunce et de Noailles à Marseille, autour du Capitole, de la basilique Saint-Sernin et du quartier des Carmes à Toulouse ou encore dans les quartiers de Wazemmes, de Moulines et du Vieux-Lille à Lille.

Part des logements possédés par les ménages possédant 5 logements ou plus au sein des principales agglomérations.



Champ : logements situés en France et possédés par des personnes physiques résidentes en leur nom propre ou via une société civile immobilière.

Sources : Insee, fichiers démographiques sur les logements et les individus (Fidéli) 2017 ; DGFIP, fichiers de mise à jour des informations cadastrales (Majic) 2017 ; Registre des commerces et des sociétés.

DOSSIER 2



D'Admission post-bac à Parcoursup : quels effets sur la répartition des néo-bacheliers dans les formations d'enseignement supérieur ?

FICHE PRESSE • jeudi 25 novembre 2021

France, portrait social

Insee Références
Édition 2021



Les néo-bacheliers se répartissent inégalement dans les formations d'enseignement supérieur, que l'on prenne en compte leur niveau scolaire, leur origine sociale ou leur genre. Cette répartition inégale est dite ségrégation. En 2017, la moitié environ de la ségrégation scolaire et de la ségrégation sociale a trait à la répartition des étudiants entre les grandes catégories de formations (licence, classes préparatoires, BTS, IUT, etc.), tandis que les écarts de répartition femmes-hommes sont plus prégnants entre filières d'études au sein de chacune de ces catégories. Une grande partie de la ségrégation à l'entrée dans l'enseignement supérieur est déjà présente dans les vœux exprimés par les candidats, alors que les classements des candidats opérés par les formations n'y contribuent que faiblement. En 2018, la mise en place de Parcoursup a eu un fort impact sur les pratiques de classement des formations non sélectives (licences universitaires). Cependant, les niveaux de ségrégation mesurés selon les trois dimensions (scolaire, sociale et de genre) sont globalement stables. Ce n'est que dans une minorité de licences en tension que les nouvelles règles de classement des candidats ont eu un impact, celles-ci ne disposant pas d'une capacité d'accueil suffisante pour admettre tous ceux souhaitant s'y inscrire.

 p. 105



Les néo-bacheliers se répartissent en trois groupes, selon les filières d'études

Le nombre de candidats néo-bacheliers inscrits sur la plateforme APB a augmenté de manière continue entre 2015 et 2017

jusqu'à atteindre
595 000
en 2017

après le passage à Parcoursup

environ **630 000**
en 2018 et 2019

En 2017, dernière année d'Admission post-bac (APB), trois groupes de formations se distinguent en fonction de l'origine sociale et du niveau scolaire des admis. Un premier groupe accueille des étudiants aux résultats moyens au baccalauréat. Ceux-ci sont majoritairement d'origine sociale moyenne ou défavorisée. Ils s'inscrivent à la fois dans des filières courtes (BTS), destinées principalement aux bacheliers professionnels ou technologiques, et des licences non sélectives. À l'autre extrémité, les classes préparatoires aux grandes écoles (CPGE) et les écoles d'ingénieurs post-bac accueillent majoritairement des bacheliers généraux ayant obtenu une mention bien ou très bien et présentant un profil socialement favorisé ou très favorisé. Les licences sélectives, les formations de médecine et les DUT se situent entre ces deux extrêmes.

La part des femmes parmi les admis est en revanche peu liée à la composition sociale des différentes filières. Certaines filières sont très féminisées, parfois sélectives (classes préparatoires aux grandes écoles (CPGE) littéraires) et parfois non (licences de lettres ou de sciences sociales, médecine).

D'autres se caractérisent au contraire par une forte sous-représentation féminine et sont toutes techniques ou scientifiques, qu'il s'agisse des CPGE scientifiques, des écoles d'ingénieurs post-bac ou des formations courtes préparant à des diplômes relevant du secteur industriel (BTS et DUT production).

 p. 106

Une forte ségrégation à l'entrée dans l'enseignement supérieur selon le niveau scolaire, l'origine sociale et le genre

Parmi les néo-bacheliers admis dans l'une des formations présentes sur la plateforme APB en 2017, **29 % ont obtenu une mention bien ou très bien au baccalauréat**. Ces bacheliers ont tendance à se concentrer dans certaines formations : un étudiant titulaire d'une mention bien ou très bien est admis dans une formation accueillant en moyenne 50 % de titulaires d'une telle mention. À l'inverse, un bachelier avec une mention passable ou assez bien est admis dans une formation comptant en moyenne 21 % d'étudiants titulaires d'une mention bien ou très bien.

La ségrégation observée selon la mention du bac se reproduit selon l'origine sociale, quoique de façon moins marquée. En 2017, 46 % des néo-bacheliers admis sont d'origine sociale favorisée ou très favorisée. Cependant, en raison de l'inégale répartition des élèves entre formations, ceux d'origine sociale favorisée ou très favorisée sont admis dans des formations où il y a en moyenne 52 % d'étudiants de cette origine sociale, tandis que les étudiants d'origine sociale moyenne ou défavorisée ne comptent en moyenne que 40 % d'élèves d'origine sociale favorisée ou très favorisée dans leur formation d'admission, soit un écart de 12 points.

En 2017, les vœux des candidats expliquent la majeure partie de la ségrégation

La ségrégation à l'entrée dans le supérieur est beaucoup plus fortement déterminée par les vœux des candidats que par la manière dont ils sont classés par les formations. En 2017, si tous les néo-bacheliers avaient été admis dans la formation placée en tête de leurs vœux dans APB, l'indice de ségrégation selon le niveau scolaire aurait été très proche de celui calculé au terme de la procédure d'admission (83 % de l'indice final).

 p. 110

La ségrégation scolaire et sociale s'opère d'abord entre types de filières sélectives, celle de genre plutôt entre filières au sein de chaque type

En 2017, la ségrégation des formations selon le niveau scolaire des admis (mention au bac) ne provient que peu de la distinction entre formations sélectives et non sélectives. La ségrégation sociale n'en relève pratiquement pas (figure ci-contre, pavés gris). En revanche, **la ségrégation scolaire et sociale est très forte entre les différents types de formations sélectives** (pavés bleu clair).

 p. 111

La ségrégation femmes-hommes se joue à d'autres échelles : 78 % provient de la répartition différenciée des femmes et des hommes entre filières d'études, au sein des quatre types de formation sélectives (54 %) et au sein des licences universitaires (24 %).

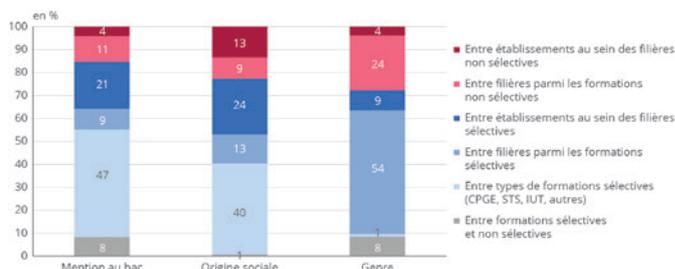
Définitions

- La **ségrégation** se définit dans le contexte scolaire comme le degré de séparation des élèves dans des unités éducatives (secteur, écoles, classes) en fonction de leurs caractéristiques scolaires ou socio-démographiques. De manière symétrique, la ségrégation peut s'interpréter comme le degré de similitude des élèves regroupés au sein d'une même unité éducative. Dans ce dossier, la ségrégation est mesurée en fonction des résultats au baccalauréat (mention), de l'origine sociale et du genre des admis.

- L'**indice de ségrégation** permet de mesurer à quel point le profil des néo-bacheliers admis dans les différentes formations d'enseignement supérieur s'éloigne du profil moyen de l'ensemble des admis. Il prend des valeurs comprises entre 0 et 100 : il vaut 0 en l'absence totale de ségrégation et 100 lorsque les formations recrutent uniquement des étudiants issus du même groupe. Appliqué à la mesure de la ségrégation selon le genre, l'indice s'interprète comme suit : s'il vaut 27, cela signifie qu'en moyenne, les femmes sont admises dans des formations où la proportion de femmes est supérieure de 27 points à la proportion de femmes observée dans les formations où les hommes sont admis.

La ségrégation des formations selon l'origine sociale et le genre est encore plus fortement déterminée par les vœux des candidats. La différenciation des choix d'orientation selon l'origine sociale ne s'explique qu'en partie par des différences de performances scolaires entre élèves favorisés et défavorisés. Elle renvoie à plusieurs mécanismes : accès inégal à l'information sur les formations, barrières financières et géographiques dans l'accès aux études supérieures, mais également phénomènes d'autocensure et de conformité sociale par rapport aux pairs. De même, la vision stéréotypée des rôles masculins et féminins transmise par l'environnement familial et scolaire participe aux choix d'orientation fortement différenciés des garçons et des filles, particulièrement dans les filières scientifiques et techniques.

Décomposition des indices de ségrégation par type de formation, filière et établissement en 2017 (APB)



Champ : néo-bacheliers admis dans une formation d'enseignement supérieur (hors apprentissage) à l'issue de la procédure APB 2017.

Source : Mesri-Sies, données Admission post-bac 2017.

Avec Parcoursup, les quotas et la possibilité pour toutes les formations de classer les candidats selon leur niveau scolaire ont pu modifier la répartition des étudiants

Dans Parcoursup, il est seulement demandé aux candidats de sélectionner un ensemble de formations souhaitées, sans indiquer de préférence. Les propositions d'admission sont faites en continu, en suivant l'ordre d'appel calculé par la plateforme à partir des classements pédagogiques transmis par les formations

Le profil des candidats en licence est stable entre 2017 et 2018, mais le niveau scolaire des admis a légèrement progressé

La mise en place de Parcoursup en 2018 n'a pas modifié notablement les caractéristiques moyennes des néo-bacheliers candidatant aux formations sélectives et non sélectives, qu'il s'agisse de la proportion de femmes, d'étudiants d'origine sociale favorisée ou très favorisée ou ayant obtenu une mention bien ou très bien au baccalauréat.

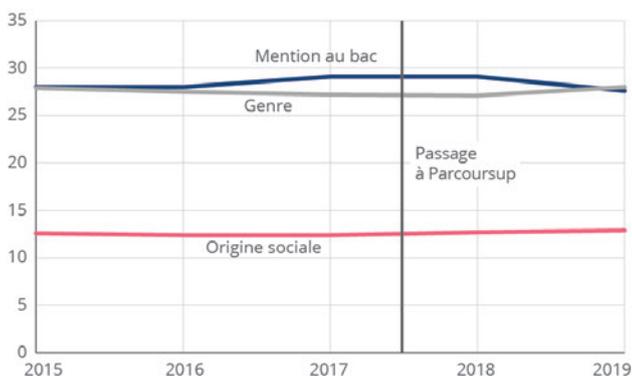
La prise en compte du dossier scolaire dans Parcoursup a considérablement modifié les classements des candidats aux formations non sélectives : la part des néo-bacheliers ayant obtenu une mention bien ou très bien au baccalauréat a presque doublé entre APB 2017 et Parcoursup 2018 parmi les candidats les mieux classés en licence.

Dans les licences non sélectives, la proportion des néo-bacheliers d'origine sociale favorisée ou très favorisée parmi les candidats les mieux classés a augmenté de 7 points entre 2017 et 2018 (passant de 31 % à 38 %), tout comme celle des femmes (de 61 % à 68 %).

Encadré n° 3 p. 115

Malgré les effets spectaculaires de Parcoursup sur les classements dans les formations non sélectives, **les répercussions restent modérées** sur le niveau de ségrégation parmi les admis. Dans les formations non sélectives, la part des étudiants ayant obtenu une mention bien ou très bien au baccalauréat s'est un peu accrue, 23 % en 2018, soit + 1,5 point par rapport à 2017 (figure ci-contre).

Indice de ségrégation des formations d'enseignement supérieur selon la mention au baccalauréat, l'origine sociale et le genre de 2015 à 2019.



Champ : néo-bacheliers admis dans une formation d'enseignement supérieur (hors apprentissage) à l'issue des procédures APB 2015 à 2017 et Parcoursup 2018 et 2019.

Sources : Mesri-Sies, données Admission post-bac 2015 à 2017 et Parcoursup 2018 et 2019.

et de divers quotas. Depuis la mise en place de Parcoursup, les formations non sélectives ont la possibilité de classer les candidats en fonction des notes obtenues au contrôle continu et aux épreuves anticipées du baccalauréat.

L'amélioration du niveau scolaire des admis en licence se concentre dans un petit nombre de formations en tension

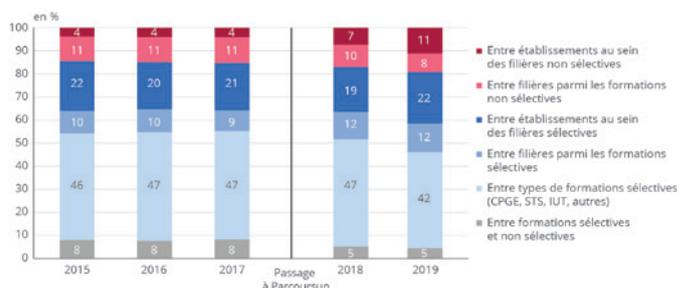
Malgré un nombre de candidatures largement supérieur à leur capacité d'accueil, la plupart des licences sont *de facto* non sélectives, au sens où elles accueillent la quasi-totalité des candidats qui souhaitent s'y inscrire, une fois les admis les mieux classés répartis dans les formations de leur choix.

Les nouvelles pratiques de classement de Parcoursup peuvent avoir uniquement modifié le recrutement dans les formations non sélectives qui refusent *in fine* des candidats.

L'apparente stabilité au niveau national des niveaux de ségrégation peut par ailleurs dissimuler des réalités locales plus complexes, notamment en Île-de-France où se concentrent la plupart des licences en tension (figure ci-contre).

L'amélioration du niveau scolaire des admis en licence n'a pas concerné de façon homogène l'ensemble des formations non sélectives, mais uniquement les plus demandées.

Décomposition de l'indice de ségrégation selon la mention au baccalauréat entre 2015 et 2019.



Champ : néo-bacheliers admis dans une formation d'enseignement supérieur (hors apprentissage) à l'issue des procédures APB 2015 à 2017 et Parcoursup 2018 et 2019.

Sources : Mesri-Sies, données Admission post-bac 2015 à 2017 et Parcoursup 2018 et 2019.